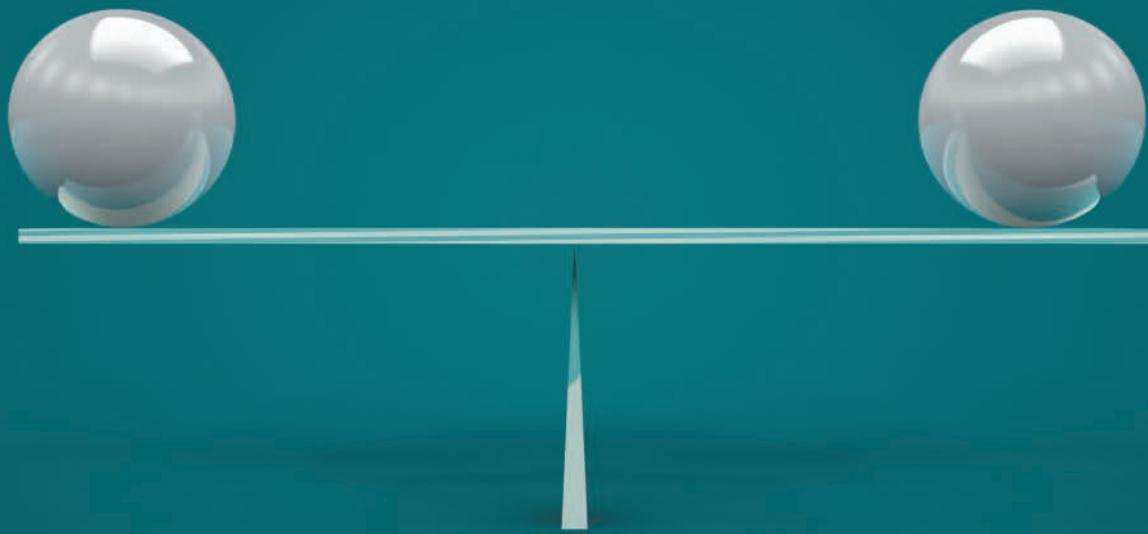


STABILITY

PRODUIT À EFFET DE LEVIER PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL
EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE⁽¹⁾



DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

Ces produits s'adressent aux **INVESTISSEURS AVERTIS** qui possèdent suffisamment d'expérience et de connaissances pour comprendre les caractéristiques de ces produits et pour en évaluer les risques. Plus particulièrement, ces investisseurs doivent être familiarisés avec le sous-jacent et le risque de désactivation.

Type d'investissement : Les Stability sont des produits risqués. En souscrivant à ces produits, vous prêtez de l'argent à l'émetteur et n'aurez aucun droit sur l'actif sous-jacent. Si l'émetteur fait l'objet d'un défaut, vous courez le risque de ne pas pouvoir récupérer les sommes auxquelles vous avez droit, et de perdre tout ou partie de la somme investie.

Éligibilité : Compte-titres

Durée d'investissement : Supérieure à 3 mois

⁽¹⁾ Les risques associés à ces produits sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Société Générale (Notations : Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A+, DBRS A(high)). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 28/09/2018, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

STABILITY

UNE OFFRE DÉDIÉE AUX INVESTISSEURS
ANTICIPANT UN SCÉNARIO DE MARCHÉ
STABLE À COURT TERME

Vous portez une conviction sur un marché sans tendance forte (haussière ou baissière) dans les prochains mois ?

Vous anticipez un marché stable, à faible volatilité sur le court terme ?

Société Générale, pionnier sur les Produits de Bourse en France depuis 1989, lance une nouvelle offre innovante sur la Bourse de Paris permettant de tirer profit d'un scénario de stabilité de marché pendant une période supérieure à 3 mois. Il s'agit des **Stability**.

Les **Stability** s'adressent à des investisseurs avertis à la recherche de solutions dynamiques. Ils offrent une valeur de remboursement fixe et définie au préalable si le sous-jacent se maintient dans un intervalle prédéfini pendant toute la vie du produit jusqu'à l'échéance. **Ils disposent d'un marché secondaire quotidien permettant aux investisseurs une sortie anticipée avec une perte ou un gain éventuel.**

EN COURS DE VIE, UNE SORTIE SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE AVEC UNE PERTE OU UN GAIN ÉVENTUEL

Les Stability sont accessibles à l'achat comme à la vente en temps réel sur la Bourse de Paris, auprès de votre courtier ou de votre banque. Selon l'évolution de sa vue de marché dans le temps et de ses besoins, l'investisseur peut :



Vendre sa position dans le Stability avant la date d'échéance avec un profit...

... s'il considère que le produit a généré suffisamment de profit durant la période de détention. Exemple : un achat à 4 € et une vente à 5€.



Vendre sa position dans le Stability avant la date d'échéance dans l'objectif de limiter ses pertes...

... si l'évolution récente du marché lui fait craindre qu'une des barrières peut être touchée ou franchie avant l'échéance. Il pourra revendre son produit sur le marché secondaire et recevra alors une valeur de remboursement au prix du marché (inférieure au prix d'achat). Dans ce cas, l'investisseur subit une perte en capital.

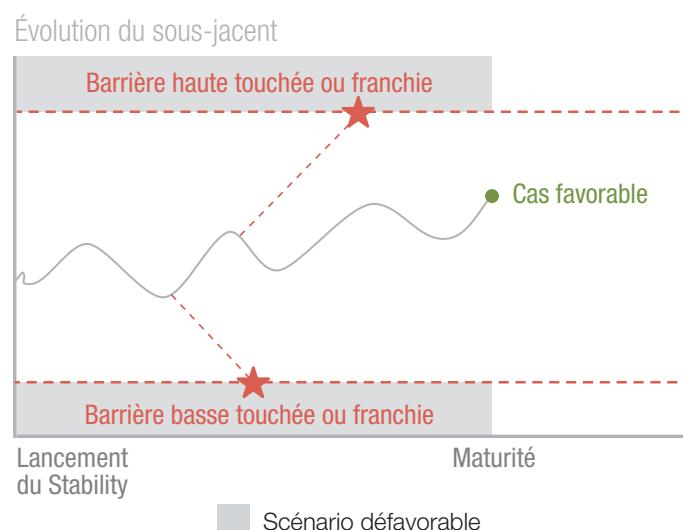


Maintenir sa position dans le Stability jusqu'à l'échéance...

... s'il anticipe toujours que les deux bornes (haute et basse) ne seront jamais touchées ou franchies jusqu'à l'échéance. Il recevra alors une valeur de remboursement de 10 €* par produit acheté à l'échéance.

*Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement

A L'ÉCHÉANCE, UNE VALEUR DE REMBOURSEMENT FIXE ET défini AU PRÉALABLE : **10 €* OU PERTE TOTALE DU CAPITAL INVESTI**



CAS FAVORABLE

Si le sous-jacent n'a jamais touché ni franchi la borne haute et la borne basse prédefinies pendant la vie du produit, la valeur de remboursement à l'échéance du Stability sera de 10 €*.

10 €*

CAS DÉFAVORABLE

Sinon, il suffit qu'une des deux bornes soit touchée ou franchie en cours de vie du produit et vous perdez la totalité du capital investi.

0 €

Les Stability, de par les deux bornes désactivantes (haute et basse), présentent un risque de perte du capital accru. Ils sont donc des produits à privilégier lorsque vous disposez d'une conviction forte sur la faible volatilité future du sous-jacent (stabilité dans un intervalle prédefini).

*Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement

COMPRENDRE LA VALORISATION DU PRODUIT SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE

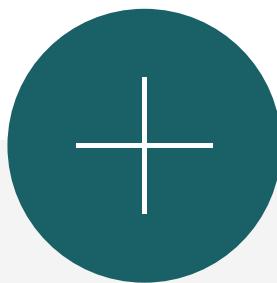
Sur le marché secondaire, le prix du Stability peut osciller entre 0€ et 10€ selon les paramètres de marché.

Il peut servir d'indicateur sur la probabilité qu'une des barrières (haute ou basse) soit touchée ou franchie en cours de vie ou à l'échéance. Ainsi :

 PRIX FAIBLE	 PRIX ÉLEVÉ
Quand le prix du Stability est faible, cela signifie que la probabilité d'atteindre ou de toucher la barrière haute ou la barrière basse est élevée .	En revanche, quand le prix du Stability est élevé, cela signifie que la probabilité d'atteindre ou de toucher la barrière haute ou la barrière basse est faible .

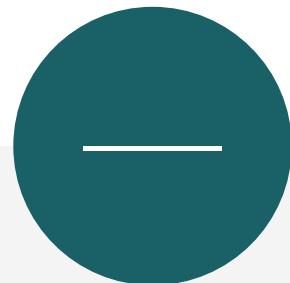
⇒ **Il est rappelé que trois paramètres principaux influenceront le cours du produit jusqu'à l'échéance : le cours du sous-jacent, le temps restant jusqu'à la maturité et la volatilité.**

FACTEUR	IMPACT SUR LE PRIX DU STABILITY SUR LE MARCHÉ SECONDAIRE
Évolution de l'actif sous-jacent (+/-)	Dépend de la distance du sous-jacent par rapport aux barrières (haute et basse) : plus la distance est grande (proche du centre des deux barrières), plus l'impact de la valeur du sous-jacent sur le prix du produit est faible. Dans le cas contraire, le prix du produit deviendra très sensible au changement de la valeur du sous-jacent quand celle-ci sera très proche d'une des deux barrières (borne haute ou borne basse). Si le cours du sous-jacent touche ou franchit l'une des deux barrières, le produit s'arrête et sa valeur devient nulle.
Passage du temps	Moins l'échéance de votre produit est éloignée, moins le risque de perte en capital est important car le produit a moins de temps pour éventuellement atteindre les bornes désactivantes.
Évolution de la volatilité (+)	Une augmentation de la volatilité aura comme conséquence la diminution du prix du produit puisque la probabilité de perte du capital sera plus élevée.
Évolution de la volatilité (-)	Une diminution de la volatilité aura comme conséquence l'augmentation du prix du produit puisque la probabilité de perte du capital sera moins élevée.



AVANTAGES

- Une valeur de remboursement à l'échéance connue à l'avance égale à 10 €* si le scénario de stabilité du sous-jacent se réalise jusqu'à l'échéance.
- Contrairement aux instruments d'investissement traditionnels offrant une exposition à la hausse (Long) ou à la baisse (Short) du sous-jacent, les Stability peuvent offrir un rendement positif même si le sous-jacent reste stable dans un intervalle prédéfini
- Le prix du Stability s'apprécie au fur et à mesure que le temps passe ou que la volatilité du sous-jacent est faible.
- Selon le prix d'achat du produit, l'investisseur peut revendre le produit avant son échéance sur le marché secondaire avec une perte ou un gain éventuel.
- Transparence : ces produits sont cotés en continu en temps réel pour assurer une négociabilité optimale dans des conditions normales de marché. Les prix sont disponibles sur Euronext Paris, sur le site des courtiers en ligne et sur celui de Société Générale : www.sgbourse.fr



INCONVÉNIENTS

- Les produits de la gamme Stability sont des produits risqués, pouvant entraîner une perte du capital en cours de vie et à l'échéance. Ils s'adressent à des investisseurs avertis possédant suffisamment d'expérience et de connaissances sur ces produits. Si une des bornes désactivantes est touchée ou franchie, le produit expire prématurément avec une valeur nulle. L'investisseur perd alors la totalité du capital investi.
- Les Stability, de par les deux bornes désactivantes (haute et basse), présentent un risque de perte du capital accru en contrepartie d'un prix d'achat moins important. Plus l'écart entre ces bornes est restreint, plus le risque de perte du capital est important.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une performance plafonnée du sous-jacent.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- L'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes éventuellement détachés par les sous-jacents actions.

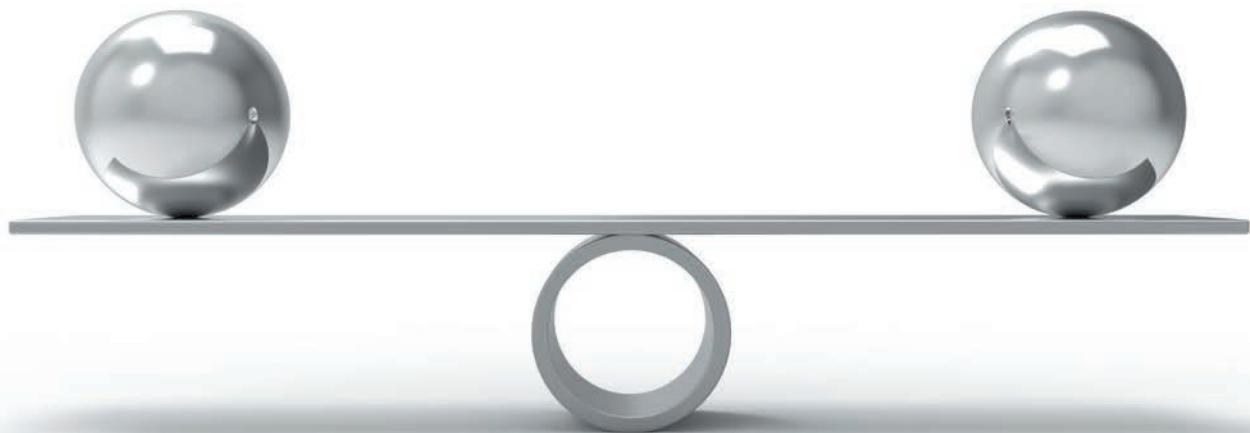
*Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement



EXEMPLE D'UN STABILITY SUR **INDICE CAC 40®**

On considère le Stability disposant des caractéristiques suivantes :

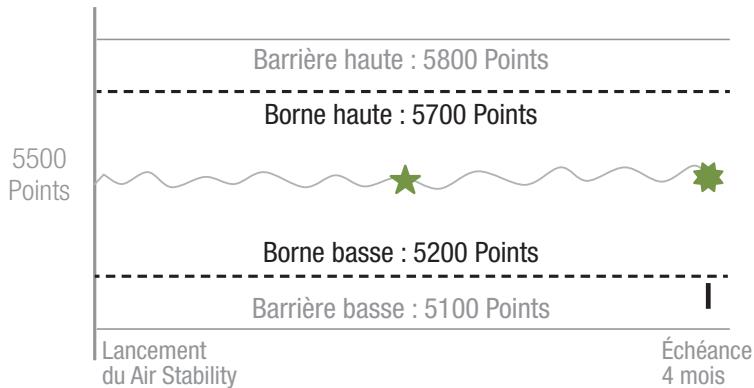
- Sous-jacent : CAC 40®
- Borne haute : 5700 Points
- Borne basse : 5200 Points
- Échéance : 4 mois
- Prix d'achat : 5 €
- La valeur de l'indice sous-jacent lors de l'achat : 5500 Points



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

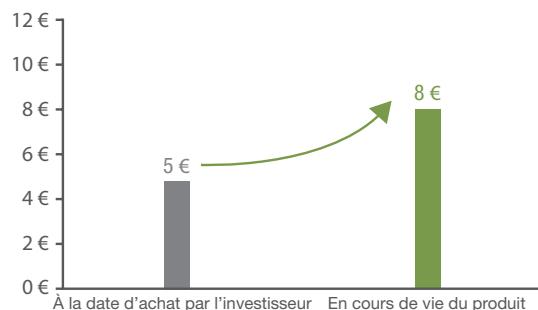
SCÉNARIO FAVORABLE

« L'INVESTISSEUR RÉALISE UN GAIN »

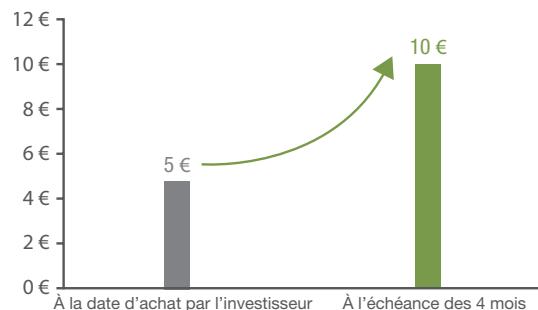


L'indice CAC 40 évolue proche du centre des deux barrières (5200 Points et 5700 Points). En cours de vie du produit et jusqu'à l'échéance, la valeur du **Stability augmente progressivement** (en considérant les autres paramètres de marché stables).

★ PRIX DU STABILITY EN COURS DE VIE DU PRODUIT



★ PRIX DU STABILITY À L'ÉCHÉANCE



GAIN :
3 €*

En cours de vie, la valeur du Stability atteint 8 €.
L'investisseur décide de revendre son produit sur le marché secondaire. Il réalise ainsi un gain de 3 €* (8 € - 5 €).

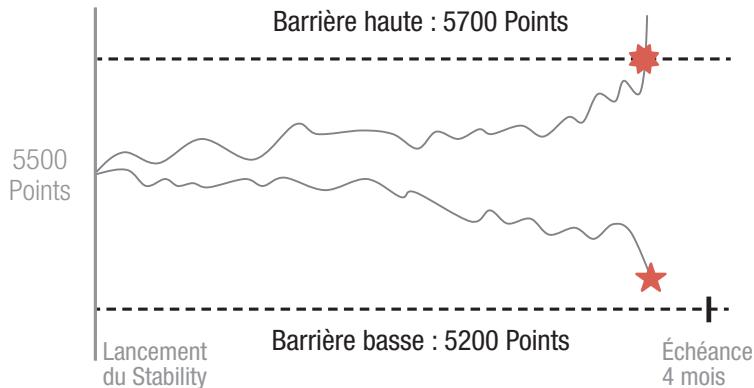
A l'échéance, le Stability est remboursé à hauteur de 10 €, soit un gain pour l'investisseur à hauteur de 5 €*
(l'indice CAC 40 n'a jamais touché aucune des deux barrières).

GAIN :
5 €*

*Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

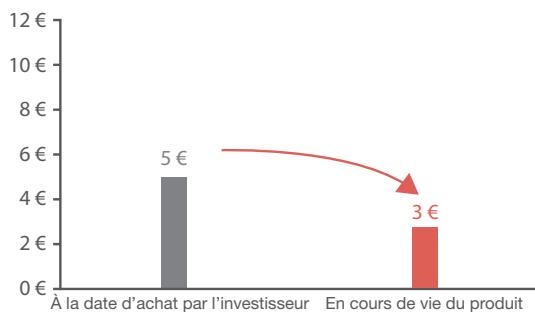
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

« L'INVESTISSEUR SUBLIT UNE PERTE DU CAPITAL »

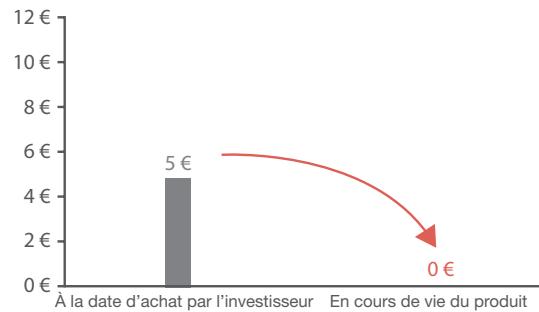


En cours de vie du produit, l'indice CAC 40 est très volatile. Il se rapproche ou franchit une des deux barrières (5200 Points et 5700 Points).

★ PRIX DU STABILITY QUAND LE SOUS-JACENT SE RAPPROCHE D'UNE DES BARRIÈRES EN COURS DE VIE



★ PRIX DU STABILITY EN CAS DE FRANCHISSEMENT D'UNE DES BARRIÈRES EN COURS DE VIE



PERTE :

2 €*

En cours de vie, la valeur du Stability atteint 3 €. **L'investisseur décide de limiter la perte en revendant le produit sur le marché secondaire.** Il perd ainsi 2 €* par rapport à son investissement initial (5 €- 3 €).

PERTE :

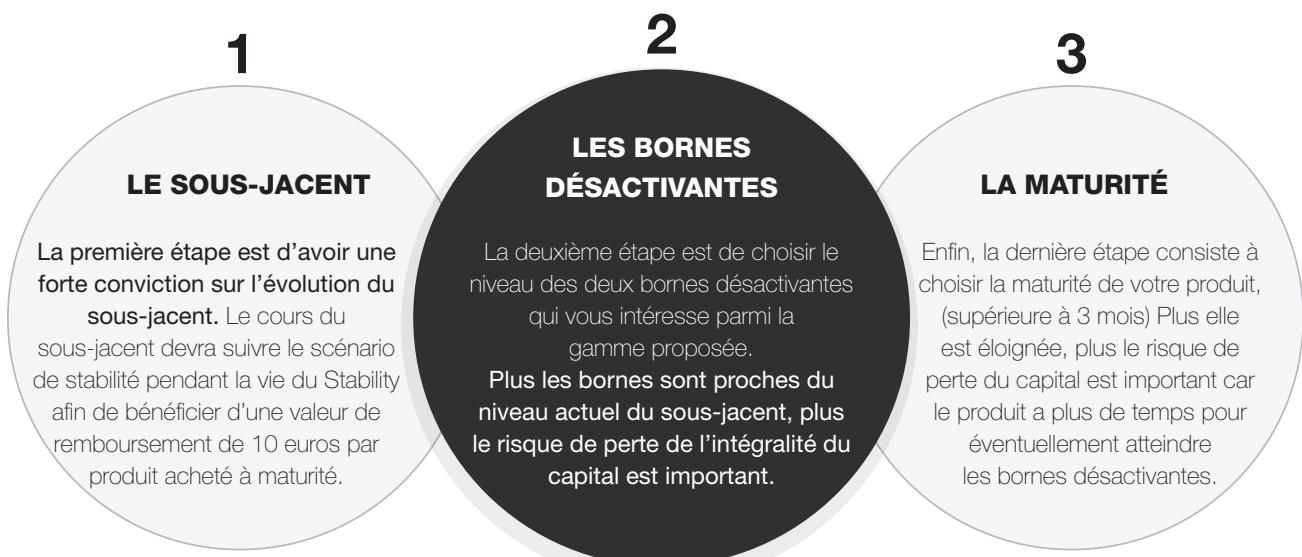
5 €*

Le produit s'arrête prématurément avec une valeur de remboursement égale à 0€. L'investisseur **perd l'intégralité de son capital investi** (soit une perte de 5 €*).

*Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

3 ÉTAPES POUR CHOISIR LE **STABILITY** ADAPTÉ



COMMENT PUIS-JE NÉGOCIER CES PRODUITS ?

HORAIRES DE COTATION DES STABILITY

DE 8H00 À 18H30 SUR EURONEXT
ET JUSQU'À 22H00 SUR DIRECT
ÉMETTEURS

Frais : L'écart maximal acheteur et vendeur est détaillé au sein de l'annexe du manuel de négociation Euronext disponible sur <https://www.euronext.com/fr/regulation/organization-of-trading>

INFORMATIONS IMPORTANTES

AVERTISSEMENT

PRODUITS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE DU CAPITAL. Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Le Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives (« Final Terms ») sont disponibles sur le site (www.sgbourse.fr).

Disponibilité du prospectus : Les produits de la gamme Stability décrits dans le présent document sont émis par SG ISSUER, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois offrant une garantie de formule donnée par Société Générale, et font l'objet de Conditions Définitives (« Final Terms ») dans le cadre du prospectus de base daté du 12/02/2018 et approuvé par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier), régulateur du Luxembourg, comme étant conforme à la directive 2003/71/ EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Un Certificat d'Approbation a été communiqué à l'AMF. Le Prospectus de Base, les éventuels suppléments à ce Prospectus de Base, et les Conditions Définitives sont disponibles gratuitement le site www.sgbourse.fr. Les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site www.sgbourse.fr.

Les produits s'adressent à des investisseurs spécialistes de ces produits et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques. Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils.

Risque de perte du capital : La gamme de produits Stability présente un risque de perte totale du montant investi à tout moment (dès que le cours du sous-jacent touche ou franchit les bornes désactivantes). Dans ce cas, le produit s'arrêtera et sa valeur sera nulle.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Le produit ne comporte pas de protection du capital.

Risque de désactivation : Si le cours du sous-jacent atteint la ou les bornes désactivantes, le produit concerné de la gamme Stability sera automatiquement désactivé et perd l'intégralité de sa valeur. Plus vous choisissez un Stability dont les bornes sont proches du cours actuel du sous-jacent, plus son prix est réduit et plus le risque de désactivation est élevé. Et inversement.

Détachement des dividendes sur le franchissement de la barrière basse : Les Stability sont indexés à des sous-jacent Actions dits « Price Return ». Les sous-jacents ne réinvestissent pas les dividendes éventuellement versés par la ou les actions les composant, ce qui impactera la valeur du sous-jacent à la baisse. Ainsi, quand le sous-jacent est très proche de la barrière basse, aux dates de détachement des dividendes, il est possible que le sous-jacent touche ou franchisse la borne basse accélérant le remboursement prématûr du produit avec une valeur nulle (remboursement à 0 €).

Risque de crédit : En acquérant ces produits, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Emetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Emetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Agrement : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les gains ou pertes éventuels sont exprimés hors frais, fiscalité applicable, taux de change et frais liés au cadre d'investissement (frais de courtage, droits de garde...).

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Le présent document est un document à caractère promotionnel ; il ne constitue pas une sollicitation en vue de l'achat ou de la vente des produits qui y sont décrits.

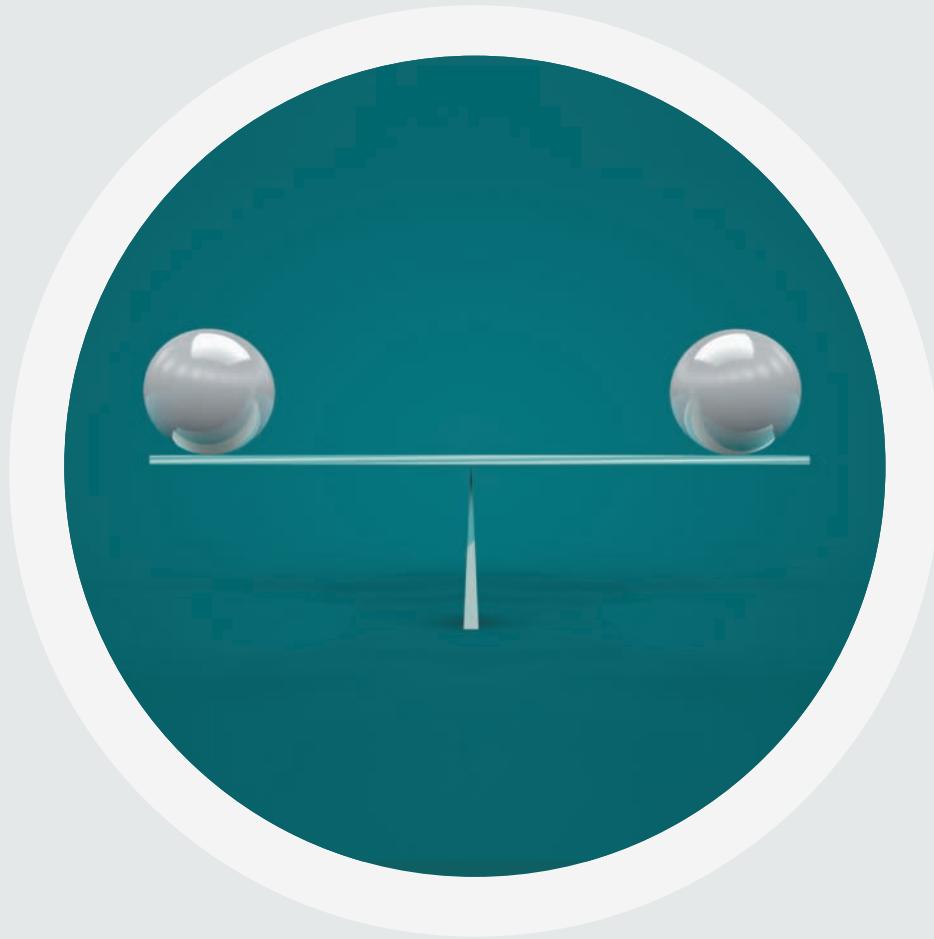
La gamme de produits Stability fait l'objet d'un contrat d'animation qui vise à assurer la liquidité sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Dans ces conditions, Société Générale assurera la liquidité chaque jour de bourse de 8h à 18h30 pour les produits indexés à un indice, une action américaine, une matière première ou une devise et de 9h05 à 17h30 pour les produits indexés à une action. L'écart maximal acheteur et vendeur ainsi que les montants minimaux d'animation sont détaillés au sein de l'annexe du manuel de négociation Euronext disponible sur <https://www.euronext.com/fr/regulation/organization-of-trading>.

Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. NI LES PRODUITS, NI LA GARANTIE, NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT À AUCUN MOMENT ÊTRE OFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NÉGOCIÉS, NANTIS, EXERCÉS, REMBOURSÉS, TRANSFERÉS OU LIVRÉS, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS NI À DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU À LEUR PROFIT, ET LA NÉGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ÉTÉ APPROUVEÉ PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION.

Le bénéfice des avantages ou traitements fiscaux décrits dans ce document dépend de la situation fiscale propre à chaque investisseur, du pays à partir duquel il investit ainsi que des dispositions légales applicables. Ce traitement fiscal est susceptible de modifications à tout moment. Nous conseillons aux investisseurs qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur leur situation fiscale de s'adresser à leur conseiller fiscal.

En cas de plainte, vous pouvez contacter l'Équipe des Produits de Bourse Société Générale par téléphone au 0 800 40 30 30, ou par mail info@sgbourse.fr ou par courrier : Société Générale, MARK/SLS/DIS/B2C, Immeuble Basalte, Cours Valmy, 92987 PARIS LA DEFENSE 7 CEDEX. Si vous n'obtenez pas satisfaction, vous pouvez adresser votre réclamation au médiateur de l'AMF : AMF – La Médiation, 17 place de la Bourse, 75002 Paris.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://sgbourse.fr>.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour nous écrire : Société Générale - Publication EUR/MARK/SLS/DIS/B2C - Immeuble Basalte
Cours Valmy - 92987 Paris - La Défense Cedex

Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris - 552 120 222 RCS de Paris



www.sgbourse.fr

0 800 40 30 30 Service & appel gratuits